
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 21 avril 2026

RPI Les Chavannes en Maurienne / La Chapelle

Etaient présents :

Représentant les municipalités :

Mr Cécille, maire de Les Chavannes en Maurienne.
Mr Lange, adjoint de Les Chavannes en Maurienne.
Mme Chazerrault, conseillère municipale de Les Chavannes en Mne.
Mme Lebled, adjointe à Les Chavannes en Maurienne.
Mme Poignante, conseillère municipale de Les Chavannes en Mne.
Mr Girard, conseiller municipal de Les Chavannes en Mne.
Mme Quillet, maire de La Chapelle.
Mme Combet, conseillère municipale de La Chapelle.
Mme Santarelli, conseillère municipale de La Chapelle.
Mr Quillet, conseiller municipal à La Chapelle.
Mme Favre, conseillère municipale de La Chapelle.

Représentant l'Education Nationale :

Mme Plaisance, directrice à Les Chavannes en Mne.
Mme Rivellat, enseignante à Les Chavannes en Mne.
Mr Peyrigue, remplaçant en charge de la direction à La Chapelle
Mme Rancurel, DDEN (Délégué Départemental de l'EN).
Mr Thenail, Inspecteur de l'Education Nationale.

Représentant les parents d'élèves :

Mme Aili (école de Les Chavannes en Mne).
Mr Wantelet (école de Les Chavannes en Mne).
Mme Henry-Costel (école de La Chapelle).
Mme Blasco (école de La Chapelle).

Etaient excusés :

.....

I. Fonctionnement de l'école.

Présentation du conseil d'école.

Un rappel de la composition des membres a été effectué en ce début de conseil ainsi que le rôle de chacun. Le règlement intérieur du conseil d'école a été relu par la directrice de Les Chavannes, celui-ci se trouve sur le site de l'école de Les Chavannes <https://ecole-les-chavannes-en-maurienne.web.ac-grenoble.fr/>

I. Bilan des activités du 1^{er} semestre (depuis le dernier conseil).

Les Chavannes en Maurienne :

- **TELETHON** : Les élèves ont participé à un lâcher de ballons biodégradables en partenariat avec l'association « 3 communes pour un Téléthon » le 6 décembre. L'objectif de cette initiative était de parler du handicap et de transmettre des valeurs de solidarité, d'entraide et de respect. Les enfants étaient ravis de cette action.

Les enseignantes remercient les bénévoles de l'association « 3 communes pour un Téléthon » pour ce partenariat. En espérant renouveler cette action l'année prochaine.

- **ASTRONOMIE** : Les élèves ont participé à une journée sur le thème de l'astronomie avec une intervenante sur Saint François Longchamp. Nous étions avec 2 autres écoles (Saint François et Saint Colomban), les élèves ont fait des ateliers et ont pu faire une séance en planétarium. Ce fut une très belle journée, riche en apprentissages.

Les enseignantes remercient le sou des écoles pour le financement et l'intervenante.

La Chapelle :

- **ACTIVITES NATURE** : Cet automne, les enfants sont sortis 2 fois en forêt pour des cueillettes et des activités sensorielles et scientifiques ; ils ont également fait des récoltes au potager. Avec le retour du printemps, ils ont préparé les "parcelles" et réalisé des semis de légumes.
- **SOUPE** : Des grands-parents sont venus à l'école encadrer un atelier de fabrication de soupe et des jeux de société. Ce fut un beau moment de partage. Les enfants ont pu déguster le soir leur soupe en famille.

L'enseignant remercie les grands-parents.

- **INTERVENTIONS MUSICALES** : Constant Brancourt intervenant musical stagiaire de l'EEA a donné 5 séances de chants et d'expression corporelle en février et mars.

L'enseignant remercie l'EEA.

RPI :

- **RALLYE-MATHEMATIQUES** : Les élèves de la MS au CM2 ont participé au rallye-mathématiques de Savoie. Les élèves se sont montrés très enthousiastes et ont été particulièrement performants.
- **PISCINE** : les élèves ont terminé le cycle piscine et les CM2 ont validé leur savoir nager, obligatoire pour l'entrée en 6^{ème}. L'ensemble des élèves a progressé chacun à leur rythme. Ce cycle permet notamment aux plus jeunes d'appréhender l'eau.

Les enseignants remercient les mairies pour le financement et les parents bénévoles.

- **JOURNEE DE NOËL** : Le vendredi 19 décembre, tous les enfants du RPI se sont regroupés à l'école de La Chapelle pour aller à Saint Rémy de Maurienne au ciné bus voir un film sur le thème de Noël et adapté à tous les enfants. C'est un premier éveil à la culture au niveau du cinématographique. L'après-midi les grands ont fait des petites scénettes en théâtre puis l'ensemble des élèves ont chanté et dansé devant leurs parents et les membres de la mairie puis il y a eu la venue du Père Noël suivie par le marché de Noël et du goûter.

Les enseignants remercient le sou des écoles, les parents pour les gâteaux, la mairie de La Chapelle pour la salle et le Père Noël.

- **SKI** : Les élèves du CP au CM2 ont participé à un cycle de 4 jours (lundi / mardi / jeudi / vendredi, à la journée) aux Karellis. Le cycle est financé par le sou des écoles (ESF + forfaits + une partie des transports), par les mairies (une partie des transports) et par la participation des familles. Il s'est déroulé en mars, tout s'est bien passé.
- **SORTIE RAQUETTES** : En mars, les élèves ont participé à 2 sorties raquettes à la station des Karellis. Accompagnés d'un guide, ils ont pu découvrir le matin la faune et la flore aux abords de la station. Les après-midis ont été occupés par des jeux dans la neige.

Les enseignants remercient les parents bénévoles, le moniteur, ainsi que le sou des écoles.

➔ **Pour information** : le choix de se rendre aux Karellis s'est appuyé sur une analyse comparative précise des devis. Nous avons étudié les propositions relatives à Saint-François-Longchamp ainsi qu'aux Karellis, en prenant en compte l'ensemble des coûts (ESF, transport en bus, forfaits de ski). Après comparaison, le montant global des prestations s'est avéré moins élevé aux Karellis. Par ailleurs, les conditions d'accueil proposées sur place sont plus adaptées à l'organisation d'un séjour scolaire : mise à disposition d'une salle pour les repas ainsi qu'un chalet permettant de stocker les sacs et le matériel (skis) en toute sécurité. Ce choix a donc été arrêté à l'issue d'une réflexion prenant en compte l'ensemble des paramètres financiers, logistiques et pédagogiques, et dans l'intérêt des élèves.

II. Activités et projets prévus pour le 2^{ème} semestre.

Les Chavannes en Maurienne :

- **SPECTACLE** : il se déroulera le 26 juin à la salle Belledonne en partenariat avec l'EEA (2 représentations). Il s'agit d'une pièce de théâtre avec des musiques sur les 12 travaux d'Hercule en collaboration avec l'école de Saint François Longchamp et celle de Saint Colomban des villards. La classe de La Chapelle viendra voir l'une des représentations avec certaines classes de Saint Rémy de Maurienne.

Les enseignantes remercient le sou des écoles et la maire de Les Chavannes pour le financement des cars, la commune de Saint Rémy pour le prêt gratuit de la salle, Gisèle, Rachel et Mickaël pour les costumes et décors ainsi que les intervenantes de l'EEA.

- **TENNIS** : Cette année, l'école a été sélectionnée par le comité départemental de tennis et la circonscription pour bénéficier de deux interventions d'un moniteur de tennis. Les élèves participeront à un cycle de cinq séances.

L'enseignante remercie le moniteur.

- **VTT** : Cette année se déroulera à nouveau le cycle VTT courant juin sur des demi-journées. Ce cycle concernera les élèves du CE1 au CM2 avec des ateliers et des sorties. Normalement un intervenant agréé viendra valider le savoir rouler des CM2 et donnera des conseils à tous les élèves (informations à venir, projet en cours de construction).

L'enseignante remercie les parents bénévoles, le moniteur, ainsi que le sou des écoles.

La Chapelle :

- **POTAGER** : Des activités très régulières seront organisées autour de cultures potagères. Ce sera l'occasion de responsabiliser les élèves sur un projet collectif et de les éveiller à l'environnement et au monde du vivant.
- **CLASSE FORÊT** : Avec le retour des beaux jours, quelques sorties en forêt seront proposées aux élèves ; l'occasion de participer à des activités sensorielles et de découverte du vivant.
- **SORTIE CULTURELLE** : Le 4 juin les enfants iront à Chambéry pour visiter le matin une exposition sur la montagne intitulée "Petits monts et merveilles". L'après-midi sera consacrée à la découverte de la ville de Chambéry à la poursuite d'un chat imaginaire ...

L'enseignant remercie le sou des écoles.

- **SPECTACLE** : Le 26 juin, nous irons pique-niquer au Lac de Saint-Rémy et l'après-midi nous assisterons au spectacle des grands des Chavannes.

RPI :

- **OLYMPIADES** : le dernier jour de l'école se déroulera une journée olympiades, le projet est en construction par le Sou des écoles en collaboration avec les enseignants.
- **SORTIE DE FIN D'ANNEE** : le 19 juin, les enfants du RPI se rendront à Saint-Nazaire en Royans. Les plus petits feront une croisière en bateau à roue le matin et visiteront le jardin des Fontaines Pétrifiantes l'après-midi. Les plus grands visiteront la grotte de Thaïs le matin et feront une croisière en bateau à roue l'après-midi (les informations seront bientôt transmises aux familles).

III. Parcours des élèves.

ITALIEN : Les séances d'italien ont été mises en place à l'issue des vacances de la Toussaint, à raison de deux séances hebdomadaires de 40 minutes pour l'école des Chavannes en Maurienne. De même pour les élèves de GS et de CP qui bénéficient d'un enseignement en italien dispensé le jeudi en fin d'après-midi ainsi que le vendredi en début de matinée. L'apprentissage de l'italien sur le territoire de la Maurienne s'inscrit dans le cadre de la carte académique des langues vivantes. Il se justifie également par la situation géographique du territoire, frontalier avec l'Italie, favorisant ainsi l'ouverture culturelle et linguistique des élèves. Cet enseignement s'intègre dans un parcours linguistique structuré et cohérent, offrant une continuité bilangue dès la classe de 6e, puis la possibilité de poursuivre au lycée à travers des dispositifs spécifiques tels que l'Esabac ou la classe euro.

Les Chavannes en Maurienne :

- **SUIVI DES EVALUATIONS** : À la suite d'une réunion avec les professeurs du collège, il a été rappelé, comme l'année précédente, la nécessité de travailler prioritairement deux axes avant l'entrée en classe de 6e : la fluence en lecture (objectif de 120 mots par minute) et la résolution de problèmes. Il est à noter une différence d'approche entre l'école primaire et le collège. À l'école primaire, le travail est centré sur la compréhension en lecture (« lire pour comprendre »), ce qui implique parfois une lecture moins rapide afin de favoriser l'analyse du sens. Au collège, les évaluations portent davantage sur la rapidité de lecture, sans prise en compte directe de la compréhension dans certains exercices. La résolution de problèmes constituait déjà un axe du précédent projet d'école. Ce travail est donc poursuivi et renforcé en classe. À ce titre, les élèves participent notamment au rallye mathématique, qui contribue au développement de ces compétences. Par ailleurs, les élèves du RPI qui sont en 6^{ème} obtiennent de bons résultats lors des évaluations nationales ainsi qu'au premier semestre, ce qui témoigne de la pertinence des actions mises en œuvre.
- **REMISE DES LIVRETS** : les livrets ont été remis aux familles lors d'un rendez-vous courant janvier.
- **LIAISON INTERCYCLE** : les CP sont allés au ski avec les Chavannes.
- **SOUTIEN SCOLAIRE** : Les conditions matérielles et humaines de l'école ne permettent pas de proposer des APC régulièrement aux enfants de l'école.

La Chapelle :

- **SUIVI DES EVALUATIONS** : Les élèves de CP ont passé les évaluations nationales. Les résultats sont globalement bons.
- **REMISE DES LIVRETS** : Les livrets de compétences maternelle et les LSU ont été donnés début février aux familles avec possibilité de rendez-vous à la demande des parents. Une restitution des évaluations CP de mi-parcours a été proposée aux parents concernés ; l'occasion de faire un bilan élargi de la scolarité de leur enfant depuis la rentrée scolaire.
- **SOUTIEN SCOLAIRE** : Les conditions matérielles et humaines de l'école ne permettent toujours pas de proposer des APC aux enfants de l'école.

IV. Fonctionnement de l'école

- **LA SECURISATION SCOLAIRE** :
 - **PPMS** : Les PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) des écoles sont à jour, ainsi que le PPMS incendie concernant la cantine. Les PPMS relatifs aux temps périscolaires sur les deux communes restent à rédiger. Ils devront être élaborés en cohérence et en harmonisation avec ceux des écoles afin d'assurer une continuité des procédures et une meilleure coordination des dispositifs de sécurité.
 - **Les Chavannes En Maurienne** : installation d'une alarme à incendie dans la partie basse du bâtiment. Ainsi qu'un détecteur en monoxyde de carbone. Les mêmes dispositifs ont été installés au niveau de la cantine.
 - **La Chapelle** : Des analyses de Radon ont été effectuées indiquant des taux supérieurs aux normes (un des capteurs était défaillant). La nouvelle municipalité se saisit de la problématique.
- **BILANS INTERMEDIAIRES SUR LA SECURITE** :
 - **Les Chavannes En Maurienne** : les élèves ont effectué un exercice « risques majeurs-pollution de l'air » avec une mise en confinement, l'exercice s'est bien passé. Un deuxième exercice incendie est prévu prochainement.
 - **La Chapelle** : Les PPMS « intrusion » a été réalisé ainsi que 2 alertes incendies. Les enfants se sont montrés particulièrement impliqués. L'alerte risque majeurs n'a pas encore été faite.
- **EFFECTIF PROVISoire pour l'an prochain** :
 - 6 PS, 3 MS, 7 GS et 4 CP = 20
 - 5(6) CE1, 3 CE2, 6 CM1 et 6 CM2 = 20 (21)
 - L'an prochain les CE1 resteront aux Chavannes en Maurienne. Concernant la rentrée 2027, la décision sera réévaluée pour les CE1, lors du deuxième conseil d'école de l'année 2026-2027.
 - L'inscription en petite section est possible dès maintenant en mairie, une visite sera proposée en mai-juin pour les nouveaux inscrits.
- **CEREMONIE** :
 - La cérémonie du 11 novembre avec les enfants s'est déroulée aux Chavannes en Maurienne tout s'est bien passé, les enfants étaient fiers de leur participation.
 - *Les enseignantes et la mairie de Les Chavannes remercient les enfants pour leur investissement.*
 - La cérémonie du 8 mai se déroulera au monument aux morts de la Chapelle. L'ensemble des élèves est convié à participer.

V. Moyens alloués à l'école.

Explication des enseignants :

Suite à des échanges indirects avec différents interlocuteurs, nous avons appris la signature d'une convention fixant le budget alloué aux écoles à 40 € par élève. Cette décision entraîne une baisse particulièrement conséquente des moyens : le budget est divisé par deux pour l'école de Chavannes et par trois pour celle de La Chapelle.

Nous déplorons fortement de ne pas avoir été consultés en amont. Une décision ayant un impact aussi direct sur le fonctionnement pédagogique des écoles aurait dû faire l'objet d'un échange préalable avec les équipes concernées. Les données retenues pour établir cette convention ne correspondent d'ailleurs pas aux montants constatés dans nos propres bilans (à titre d'exemple, le budget s'élevait à 85 € par élève pour les Chavannes), ce qui interroge la base de calcul utilisée. Des incertitudes subsistent également quant au périmètre exact du budget : les petites fournitures sont mentionnées (hors manuels scolaires et mobilier), mais la situation des fichiers pédagogiques à usage annuel n'est pas clairement définie. Cette absence de précision rend difficile toute projection budgétaire sérieuse.

Dans un contexte de hausse marquée des prix des fournitures scolaires et de mise en œuvre de nouveaux programmes nécessitant l'acquisition de manuels actualisés, ce niveau de dotation ne permettra pas de garantir aux élèves des conditions d'apprentissage satisfaisantes (notamment avec des multiples niveaux). Concrètement, nous serons contraints d'opérer des arbitrages inacceptables entre l'achat de manuels et celui des fournitures essentielles.

Lors d'une réunion tenue aux Chavannes avec Mme PLAISANCE, il a été indiqué que la municipalité ne reviendrait pas sur sa décision et qu'aucun budget complémentaire ne serait accordé pour l'acquisition des manuels scolaires, malgré l'évolution des programmes. Cette position place l'équipe pédagogique dans une situation particulièrement difficile. Nous rappelons que l'école publique repose sur le principe de gratuité. La contribution demandée aux familles ne peut concerner qu'un matériel individuel limité et ne saurait en aucun cas pallier une réduction aussi importante des moyens alloués à l'école. En l'état, cette décision compromet la capacité des écoles à assurer pleinement leurs missions dans des conditions conformes aux exigences des programmes et aux attentes légitimes des familles.

Par ailleurs, la convention précise la mise en place de commandes communes. Si cette organisation peut être envisagée, au moins en partie, pour les petites fournitures, elle pose en revanche de réelles difficultés concernant les choix pédagogiques. S'agissant notamment des méthodes destinées aux classes de maternelle et de CP, M. Peyrigue a indiqué ne pas souhaiter procéder à la commande des manuels/fichiers, dans la mesure où il occupe actuellement son poste à titre provisoire et ne souhaite pas arrêter un choix de méthode qui s'imposerait à l'enseignant(e) nommé(e) à la rentrée. Cette situation rend, de fait, l'application stricte d'une commande commune inadaptée aux réalités pédagogiques et organisationnelles de nos écoles. Les choix de méthodes relèvent de la responsabilité des équipes enseignantes en fonction des besoins des élèves et ne peuvent être standardisés sans concertation approfondie.

Réponse des mairies :

Les mairies ont présenté la mise en place d'un budget alloué par élève, et non global, afin de favoriser l'équité entre les communes. Ce budget ne comprend pas les ramettes de papier ni les toners des imprimantes. Un avenant sera rédigé afin de préciser clairement le contenu de ce budget et de définir, de manière explicite, les dépenses prises en charge ou non, notamment concernant les fichiers.

Les enseignants ont rappelé que, dans le cas où l'ensemble des fichiers ne pourrait pas être fourni aux élèves, ceux-ci devraient être photocopiés. Cette situation entraîne des contraintes liées au respect des droits d'auteur, ainsi qu'une augmentation des coûts en toner et en papier. Par ailleurs, les fichiers individuels et annuels permettent de favoriser l'autonomie des élèves, notamment lorsque l'enseignant travaille en groupe dirigé avec une partie de la classe.

Nous sommes dans l'attente d'un retour des communes afin de pouvoir engager les futures commandes. Il est en effet nécessaire de connaître précisément le budget alloué ainsi que les éléments qu'il inclut, afin d'assurer une gestion conforme et adaptée des achats.

VI. Questions diverses.

- La mairie de La Chapelle souhaite obtenir des précisions concernant la distinction entre sorties obligatoires et sorties facultatives, ainsi que sur les obligations de financement par les communes.

Il est rappelé qu'une sortie scolaire obligatoire correspond à une activité inscrite dans le temps scolaire, sans dépassement d'horaire, faisant partie des enseignements. Une sortie gratuite, intégrée au cadre des apprentissages obligatoires, est de fait obligatoire pour les élèves. Des ajustements d'horaires peuvent être nécessaires afin d'harmoniser le fonctionnement du RPI.

Il est également rappelé que certaines compétences s'inscrivent dans des priorités nationales, notamment l'apprentissage de la natation et le dispositif « savoir rouler à vélo ». Ces actions peuvent faire l'objet d'une attention particulière dans le financement par les communes. Il est rappelé qu'un minimum de six séances est nécessaire pour garantir un apprentissage efficace.

Certaines activités, telles que le tennis ou le ski, relèvent de sorties obligatoires car inscrites à l'emploi du temps et intégrées aux apprentissages. Toutefois, leur financement n'est pas automatiquement obligatoire pour les communes. Celui-ci peut être assuré par différents dispositifs : participation des communes, projets pédagogiques, la Trousse à projets ou encore le Sou des écoles. Il s'agit d'un choix politique local concernant les priorités à soutenir.

La participation financière des familles ne peut être demandée que pour les sorties facultatives, notamment lorsqu'elles dépassent le temps scolaire ou ne sont pas inscrites à l'emploi du temps. Cette participation doit rester modérée et ne pas être discriminatoire.

Enfin, il est souligné la nécessité d'une concertation entre les différents partenaires dans les prises de décision.

Fin de conseil.